

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du jeudi 28 mai 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire de AKWEL s'est tenue le jeudi 28 mai 2020 au siège social, sous la présidence de Mr André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance et exceptionnellement sans la présence physique de ses actionnaires, compte tenu de l'épidémie de Covid-19 et des mesures sanitaires prise par le gouvernement.

Le quorum s'est établi à 85,48 %.

L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble de résolutions proposées par le Directoire.

L'Assemblée Générale a notamment :

- Approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2019 et a décidé de verser un dividende de 0,195 euros par action, soit une baisse de 35 % par rapport aux trois précédentes années.
- Donné quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour leur mandat au cours de l'exercice 2019 ;
- Approuvé le renouvellement de la convention de prestations de services d'expertises de nature financière intervenu au cours de l'exercice entre la Société et la société ATF, l'avenant et le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique et administratif intervenu au cours de l'exercice entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT et le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique au cours de l'exercice entre la Société et la société COUTIER SENIOR ;
- Approuvé les informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce ;
- Approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que les éléments de rémunérations qui leur ont été versés ou attribués en 2019 ;
- Renouvelé l'autorisation au Directoire en matière d'achat et de vente de titres AKWEL selon contrat d'animation.